

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 12, après les mots :

« l'autorité »,

insérer les mots :

« de contrôle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.